REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026

Convocation du 12 Juin 2026

Présent(e)s : M. Mmes BART Benoît, FUMERY Chantal, BRUNET Julien, LEGRAND Cassandra, DUQUENNE Henri, BAUDART Catherine, LOONES Christophe, BOULANGER Edith, DELANSAY Emmanuel, BLONDEL Damien, CHAVATTE Aurélie, BOUTOILLE Estelle, LEGRAND Geoffrey.

Absent(es) excusé(es) : Mme FOSSIER Aurélie ayant donné procuration à M. BART Benoit- M. GFELLER Maxence ayant donné procuration à Mme BOUTOILLE Estelle.
Mme FUMERY Chantal est nommée secrétaire de séance. Elle prend des notes sur la séance en cours. Le compte rendu de la séance précédente ayant été envoyé à chaque membre, il est demandé s'il y a des objections à émettre.

Objet : Délibération ADVB pour Aménagement d'une aire de jeux, d'un espace sportif et d'un espace inclusif – Délibération pour l'adhésion à la Société Protectrice des Animaux de la Vallée de la Lys à Méteren (Nord) – Délibération sur les dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » - Demande de subvention de l'Ecole de musique de la voie romaine de Steenbecque – Demande de subvention de l'Association « partout à fond » de Thiennes – Délibération pour l'élection du Correspondant à la sécurité – Délibération pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre – Divers.

DELIBERATION ADVB POUR LA REQUALIFICATION DU PARC EN ESPACE INTERGENERATIONNEL ET INCLUSIF :

Le Maire, par délibération n° 2026-004 en date du 20 mars 2026, a délégation en application de l'article L 2122-22 du CGCT, pour demander à différents partenaires l'attribution de subventions. Par délibération n°2026-016 en date du 28 avril 2026, la réalisation du projet pour la requalification du parc en espace intergénérationnel et inclusif a été accordée. Plusieurs devis ont été établis, une première phase d'achat sera rapidement faite pour que le parc de jeux soit accessible cet été. Les deux phases seront soumises à demande de subventions. Le coût prévisionnel total s'élève à 230 598.71 € HT, soit 276 718.45 € TTC. Pour la première phase, une demande de dérogation sera demandée. Par contre, la seconde phase ne sera opérationnelle qu'en été 2027.

Le montant HT de la subvention sollicitée auprès du Département au titre de l'ADVB (Aide Départementale aux Villages et Bourgs) - Aménagement et Equipements 2026 est de 92 240,00 € soit 40 % du HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la demande de subvention ADVB (Aide Départementale aux Villages et Bourgs) auprès du Département à un taux de 40 % soit 92 240.00 € pour la requalification du parc en espace intergénérationnel et inclusif.

DELIBERATION POUR L'ADHESION A LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE LA VALLEE DE LA LYS A METEREN (NORD) :

Le Maire explique aux membres du Conseil que la Société protectrice des animaux Vallée de la Lys s'engage, 24 heures sur 24 à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour recueillir et transporter les animaux, notamment les chiens et chats qui sont trouvés et localisés sur le territoire de la commune de Thiennes. Ces animaux seront hébergés à la fourrière de la SPA de la vallée de la Lys située à Méteren. Certains d'entre eux pourraient être euthanasiés en cas de nécessité. Les interventions de la SPA Vallée de la Lys s'effectue à la suite des appels des services de gendarmerie, police ou des particuliers résidant sur le territoire de la commune de Thiennes.

La commune de Thiennes s'engage à informer les services publics concernés, la population, des obligations de La Société Protectrice des Animaux Vallée de la Lys dans le cadre de cette convention. *Une redevance annuelle de 1.00 € HT par habitant sera versée à la SPA Vallée de la Lys. Cette participation sera révisable le 1er janvier de chaque année, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE Indice du coût du travail - Coût horaire - Tertiaire (NAF rév. 2 sections G à N) - Base 100 en 2020.* La SPA Vallée de la Lys s'engage à fournir à l'issue de chaque assemblée générale son rapport moral et financier, et un rapport d'activités relatif à la capture des animaux errants ou dangereux sur le territoire de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'adhésion de notre Commune à la SPA de METEREN.

DELIBERATION SUR LES DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES » :

Le Maire explique aux membres du Conseil qu'il nous faut établir une liste des dépenses que nous pouvons mandater au 623 (anciennement 6232« Fête et Cérémonies »). Il est proposé :

- Réceptions communales : cérémonie des vœux, repas des aînés, vin d'honneur pour le 8 mai, 11 novembre, inaugurations et autres manifestations, et d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies (illuminations de fin d'année, friandises, colis des Aînés, bons maisons fleuries), frais de réception, traiteur, animation, orchestre, rémunération d'intervenant, publicité, frais divers…
- Les gerbes de fleurs, couronnes, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles, offertes uniquement à l'initiative de Monsieur le Maire,
- Fournitures de livres : offerts à l'initiative de Monsieur le Maire, à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, naissance, prix de l'école, arbre de Noël, magazine, flyer, brochure, Journal de la Collectivité, carte de vœux, bulletin municipal, acquisition de bons d'achat à destination des habitants vers les commerces partenaires (coût de fabrication des bons), impression de papier à en-tête…
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, etc...)
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations, les frais d'insertion des marchés de fonctionnement (BOAMP…) ainsi que les frais relatifs aux marchés d'investissement en deçà du seuil de publicité obligatoire (enquêtes publiques…).
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales (repas, goûters, buffets, cocktails, apéritifs, vins d'honneur).

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, autorise Monsieur le Maire à engager et à procéder au mandatement des sommes affectées au compte 623 anciennement 6232 "Fêtes et Cérémonies" les dépenses énoncées ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE LA VOIE ROMAINE DE STEENBECQUE :

Madame LENGLAERT Monique, Trésorière de l'Association Ecole de Musique de la Voie Romaine située à Steenbecque nous sollicite pour le versement d'une subvention. Il s'agit d'une association loi 1901 qui a actuellement 5 animateurs et 52 élèves dont 10 Thiennois. Le récépissé de modification de déclaration fait en Sous-Préfecture datant du 31 octobre 2024 nous a été joint.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention à l'Ecole de musique de la Voie Romaine d'un montant de 150 €. Il sera demandé comme à toutes associations de nous fournir le bilan annuel 2026-2027 et de faire publicité auprès des élèves Thiennois de la participation communale.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « PARTOUT A FOND » DE THIENNES :

Monsieur le Maire explique qu'il lui a été demandé par l'Association « PARTOUT A FOND », la possibilité de bénéficier d'une subvention pour cette année. Il s'agit de sport automobile et plus particulièrement de rallye automobile, dont les statuts ont été approuvés le 10 avril 2008 par leur assemblée constitutive et déclarée en Sous-préfecture le 23 octobre 2008.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour, n'autorise pas Monsieur le Maire à verser une subvention à l'Association « Partout à fond ». Cette demande sera revue si l'Association apporte un projet, ou intervient plus concrètement sur le Village.

DELIBERATION POUR L'ELECTION DU CORRESPONDANT A LA DEFENSE ET A LA SECURITE :

Le correspondant Défense et Sécurité aura pour première mission de s'assurer que le Plan Communal de Sauvegarde soit en adéquation avec les obligations imposées par la loi. Il informera, sensibilisera le Conseil Municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;
Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un correspondant Défense et sécurité ;
Considérant que Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur DUQUENNE Henri ;

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, PROCÈDE à la désignation d'un correspondant défense et sécurité, NOMME Monsieur DUQUENNE Henri, Correspondant Défense et Sécurité.

DELIBERATION POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE :

L'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation de réunir la Commission d'Appel d'Offres dans les procédures de marchés publics formalisés. Elle est chargée de choisir les titulaires de marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est supérieure aux seuils européens qui figurent dans l'annexe n°2 du Code de la Commande Public (CCP).

Elle est composée du Maire et de 3 membres titulaires pour les communes de moins de 3 500 habitants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est également nécessaire de désigner des suppléants en nombre égal.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes de candidats sont déposées, puis le vote ne se fait pas à bulletin secret (décision à l'unanimité de l'assemblée délibérante).

Une seule liste a été déposée :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- Mme BOUTOILLE Estelle	- M BRUNET Julien
- M. LEGRAND Geoffrey	- Mme CHAVATTE Aurélie
- Mme LEGRAND Cassandra	- M. BLONDEL Damien.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, procède à l'élection des membres représentants du conseil municipal à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) comme suit :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- Mme BOUTOILLE Estelle	- M BRUNET Julien
- M. LEGRAND Geoffrey	- Mme CHAVATTE Aurélie
- Mme LEGRAND Cassandra	- M. BLONDEL Damien.

DIVERS :

Facture de l'Etablissement THUMEREL pour le fauchage du bord de la lys en 2025 et en 2026 ainsi que le rabotage du chemin du Halage le long de la Lys en 2026. Ces travaux ont été demandés pour que le Triathlon se passe dans de bonnes conditions de sécurité. Le fauchage du bord de la Lys sera demandé tous les ans au moment du Triathlon en entretien mais le rabotage pour réfection du chemin de Halage nécessaire pour la mise en place de ces épreuves sportives a été demandé à M. THUMEREL cette année pour des conditions de sécurité.

Le conseil municipal, après délibération, par 13 voix pour, 2 abstentions, autorise M. le Maire à indemniser l'Etablissement THUMEREL pour les travaux qui lui ont été demandés ainsi que pour l'entretien annuel 2025 et 2026.

Il est demandé de refaire un courrier à l'USAN pour l'entretien des fossés. De ce fait, un ordre de priorité est demandé ; la Wateringue en premier lieu.

M. le Maire remercie les membres du Conseil ainsi que tous les bénévoles pour leur implication dans le Triathlon cette année. M. VERBRIGGHE Emmanuel et M. CATOIR Nicolas sont également remerciés pour le prêt d'une pâture qui a servi de parking durant cette manifestation.

Pour l'année prochaine, prévoir un arrêté pour bloquer la circulation devant le Monument aux Morts pour le 08 mai et le 11 novembre.

Coeur de Flandre agglo nous demande, dans le cadre de la tenue des différentes commissions thématiques de procéder à la désignation de membres issus du conseil municipal appelés à y représenter notre commune. M. le Maire énonce les personnes désignées ainsi que les différentes commissions :

Numéro	Intitulé de la commission thématique	Personne supplémentaire à convier n°1		Personne suppl. à convier n°2	
		Nom	Prénom	Nom	Prénom
1	Aménagement durable, projet de territoire, transition écologique, PCAET et stratégie du traitement des déchets	BRUNET	Julien	FOSSIER	Aurélie
2	Aménagement des gares et haltes-gares, mutualisation et patrimoine immobilier	DUQUENNE	Henri	LOONES	Christophe
3	Vivre ensemble, action sociale, convention territoriale globale et Politique de la ville	LEGRAND	Cassandra	BOUTOILLE	Estelle
4	Budget, finances, affaires juridiques, pacte fiscal et financier, marchés publics	LEGRAND	Cassandra	FUMERY	Chantal
5	Développement économique, artisanat et commerce	CHAVATTE	Aurélie	BAUDART	Catherine
6	Mobilités et plan vélo	GFELLER	Maxence	LEGRAND	Geoffrey
7	Voirie, travaux et cycle de l'eau	DUQUENNE	Henri	LOONES	Christophe
8	Urbanisme, PLUi-H et habitat	DUQUENNE	Henri	BLONDEL	Damien
9	Culture, identité du territoire, tourisme et Cité de la bière	FUMERY	Chantal	LEGRAND	Geoffrey
10	Ressources humaines, bien-être et dialogue social	LEGRAND	Cassandra	BOUTOILLE	Estelle
11	Innovation financière, grands projets, montages complexes, Suivi des délégations de service public, évaluation des politiques publiques et du contrôle de gestion	FUMERY	Chantal	LEGRAND	Cassandra
12	Équité territoriale, relations aux communes, aides aux communes	BRUNET	Julien	BAUDART	Catherine

Le 28 avril 2026, nous avions établi une liste de contribuables susceptibles de siéger à la Commission Communale des Impôts Directes (CCID). Les membres désignés sont :

Commissaires titulaires :
- Mme FUMERY Chantal
- M. DUQUENNE Henri
- Mme BAUDART Catherine
- M. LOONES Christophe
- M. DELANSAY Emmanuel
- Mme FOSSIER Aurélie

Commissaires suppléants :
- M BLONDEL Damien
- Mme CHAVATTE Aurélie
- M. GFELLER Maxence
- Mme BOUTOILLE Estelle
- Mme LEGRAND Cassandra
- Mme COSENTINO Nathalie

Suite à la réunion de l'Ecole Publique, il a été demandé une participation financière pour des vacances de Neige qui auront lieu en hiver 2027. Pour information.

Les kermesses de fin d'année scolaire ont lieu respectivement le 20 et le 27 juin 2026 ; Ecole Publique puis Ecole Privée.

Il est à prévoir une baisse des effectifs scolaires d'ici à quelques années, une restructuration au niveau des écoles est à prévoir. Les écoles privées parlent déjà de rassemblement entre communes.

Les massifs de fleurs sur la Place seront taillés prochainement.

L'association des Aînés n'a plus de Président, il est demandé à M. BRUNET Julien de contacter le Trésorier de cette Association, un des seuls membres encore en place pour faire perdurer ce club.

L'Association des Anciens Combattants a demandé au Maire s'il était possible de raccrocher au mur dans la Mairie les Drapeaux sous verre qui y étaient auparavant. Cette demande sera traitée dès que possible.

M. le Maire explique qu'un poteau EDF situé sur le terrain de M. VIGNOULLE, rue de Tannay sera à déplacer et à réimplanter en limite de propriété. Il nous est demandé une participation à la dépense d'un tiers des frais soit 238 € TTC. Une convention sera faite entre ENEDIS, M. VIGNOULLE Gontran et la Commune de Thiennes si nous acceptons.

Le conseil municipal, après délibération, par 15 voix pour, autorise M. le Maire à signer la convention qui sera établie et accepte que la prise en charge communale soit du tiers du montant des travaux.

M. le Maire propose pour le prochain Noël, que les décorations vieillissantes soient remplacées. Il demande aux conseillers de bien vouloir se renseigner à ce sujet. Mme LEGRAND Cassandra se propose.

Des ateliers cognitifs ont eu lieu les lundis matin en Mairie. Il nous est possible de renouveler par convention ces ateliers très appréciées. Possibilité d'obtention d'une subvention. Des renseignements seront à prendre.

Notre site internet actuellement en place via NEOPSE étant onéreux, il est proposé un service informatif via Cœur de Flandre agglo 5 fois moins onéreux. Tout comme NEOPSE, une trame est donnée mais la mise en place des informations communales restera à la charge de Mme FUMERY Chantal, Première Adjointe. Une autre solution est proposée par Mme FUMERY Chantal, mais celle-ci est assez onéreuse ; A réfléchir.

Après recherche, il est proposé la mise en place d'un panneau d'informations électronique défilant en noir pour la somme de 2 200 € d'occasion. Après discussion, ce projet ne se fera pas, où installer ce panneau, sera-t-il utile ?

Une fuite d'eau a été constatée au Café de la Mairie ainsi qu'à la Salle des Associations (fuite importante). NOREADE a bien voulu réduire cette facture et nous les en remercions.

La séance est levée à 21 h 00